

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1087^e séance, tenue le mardi 13 décembre 2016,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Jean-Marc Charron, Mme Isabelle Panneton, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme, Mme Renée Delaquis, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Pierre Fournier; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; les officiers de la FAS : Mme Michelle McKerral; Mme Louise-Hélène Richard; les étudiants : Mme Catherine Grondin, Mme Jessica Bérard, Mme Annie-Claude Vanier, M. Denis Sylvain; la chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1087-5.1, de la Faculté de l'aménagement : Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de Faculté, et Mme Virginie Lasalle, chargée d'enseignement à l'École de design; pour la délibération CE-1087-5.2, de la Faculté des sciences infirmières : Mme Caroline Larue, vice-doyenne aux cycles supérieurs; pour la délibération CE-1087-5.3, de la Faculté de médecine dentaire : M. Pierre Blanchet, vice-doyen à la recherche et aux affaires hospitalières, et Mme Chantale Aubry, responsable de formation clinique; pour la délibération CE-1087-5.4, de la Faculté de droit : M. Martin Scully, adjoint au vice-doyen aux études supérieures et à la recherche; pour la délibération CE-1087-5.6, de la Faculté de pharmacie : Mme Marie-France Beauchesne, professeure titulaire de clinique; pour la délibération CE-1087-5.7, de la Faculté des arts et de sciences : Mme Annie Pullen Sansfaçon, professeure agrégée à l'École de travail social

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Tania Saba, M. Michel Carrier, Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FAS : Mme Christine Rothmayr Allison; le substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot (absent pour cette séance)

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1087-1 ORDRE DU JOUR

On prend note de corriger l'intitulé des options énumérées pour le projet inscrit au point 5.5. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1086^e séance tenue le 15 novembre 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1. Comité *a hoc* sur les mesures transitoires relatives à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté de l'aménagement — École de design
 - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Design d'intérieur (2-016-1-2)

- 5.2. Faculté des sciences infirmières
 - Modification au programme de Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée (2-630-2-0) : abolition des options : « Néphrologie » et « Cardiologie »; création des options : « Soins aux adultes » et « Soins en santé mentale »
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences infirmières, option « Pratique infirmière avancée » (2-630-1-4)
- 5.3. Faculté de médecine dentaire
 - Modification au programme de Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire (2-303-1-0)
- 5.4. Faculté de droit
 - Modification au programme de Doctorat en droit (3-325-1-0) : création de l'option « Innovation, science, technologie et droit »
- 5.5. Département de kinésiologie
 - Modification au Microprogramme en kinésiologie (2-352-6-0)
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en kinésiologie (2-352-1-1)
 - Modification au programme de Maîtrise en kinésiologie (2-352-1-0) : création des options : « Générale »; « Réentraînement des populations symptomatiques »; « Préparation physique »; « Promotion de l'activité physique »
- 5.6. Faculté de pharmacie
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle de Gestion en pharmacie d'officine (2-675-6-3)
- 5.7. Faculté des arts et sciences — École de travail social
 - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en travail social avec stage (2-250-1-3)
 - Modification de l'appellation du programme de Maîtrise en service social (2-250-1-0) pour *Maîtrise en travail social* (2-250-1-5)
6. Comité des nominations de la Commission des études
 - Élection en vue de la nomination d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1087-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1086^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1086^e séance tenue le 15 novembre 2016, tel que présenté.

CE-1087-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1086^e séance.

CE-1087-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1087-4.1 Comité *ad hoc* sur les mesures transitoires relatives à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle

La présidente donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, pour la présentation d'éléments d'information relatifs au sujet mentionné en rubrique.

Mme Normandeau explique qu'en regard du délai qui avait été initialement prévu pour la présentation du rapport du comité *ad hoc* sur les mesures transitoires relatives à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle (décembre 2016), le comité a convenu de prolonger ses travaux de manière à tenir compte, dans son analyse, du dossier des étudiants qui allaient compléter leur programme à la fin du trimestre d'automne 2016. Comme les résultats académiques ne seront disponibles qu'au cours du mois de

janvier 2017, le comité a choisi de présenter son rapport complet après cette période, plutôt que de présenter un rapport intérimaire.

CE-1087-4.2 Résultats des processus d'admission et d'inscription

La registraire, Mme Marie-Claude Binette présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription. Pour les demandes d'admission au trimestre d'hiver 2017, une proportion de 34 % des dossiers reçus, pour les programmes de premier cycle, a été traitée; cette proportion est de 88 % pour les programmes de deuxième cycle, de 76 % pour les programmes de troisième cycle, et de 78,5 % pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente. Les résultats relatifs aux inscriptions au trimestre d'automne 2016 présentent une décroissance de 219, comparativement aux résultats observés à la même période de l'année précédente.

En réponse à une question, il est précisé qu'une diminution des inscriptions a été observée dans plusieurs institutions universitaires. Cette situation peut être expliquée par plusieurs facteurs, dont des facteurs démographiques (annoncés depuis quelques années), et des facteurs liés à des contextes spécifiques des différents secteurs disciplinaires. Un comité de travail examine ces questions, notamment, afin d'identifier des facteurs selon les secteurs disciplinaires et de vérifier la possibilité de conversions.

CE-1087-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la FESP, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.7.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit, de la Faculté de l'aménagement, Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de Faculté, et Mme Virginie Lasalle, chargée d'enseignement à l'École de design.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Francine Ducharme, présente les projets inscrits au point 5.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Caroline Larue, vice-doyenne aux cycles supérieurs.

La doyenne de la Faculté de médecine dentaire, Mme Renée Delaquis, présente le projet inscrit au point 5.3; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Pierre Blanchet, vice-doyen à la recherche et aux affaires hospitalières, et Mme Chantale Aubry, responsable de formation clinique.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.4, la Commission reçoit, de la Faculté de droit, M. Martin Scully, adjoint au vice-doyen aux études supérieures et à la recherche.

Le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau, présente les projets inscrits au point 5.5

La doyenne de la Faculté de pharmacie, Mme Lyne Lalonde, présente le projet inscrit au point 5.6. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Marie-France Beauchesne, professeure titulaire de clinique.

La vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits au point 5.7. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Annie Pullen Sansfaçon, professeure agrégée à l'École de travail social.

CE-1087-5.1 Faculté de l'aménagement — École de design - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Design d'intérieur (2-016-1-2) --- 2016-A0033-1087-401

Le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Design d'intérieur veut permettre aux étudiants ayant complété le programme de Baccalauréat en Design d'intérieur et aux praticiens en design d'intérieur de poursuivre une formation aux études supérieures dans une perspective d'approfondissement des connaissances dans ce domaine. L'établissement de ce programme permettra de mettre à jour l'offre de formation —laquelle présentait un retard important comparativement à la formation disponible en Europe et aux États-Unis—, et de répondre aux attentes du milieu professionnel. Également,

les diplômes cumulés du programme de Baccalauréat et du programme de D.E.S.S. proposé permettrait l'accès à l'agrément du Council for Interior Design Accreditation—CIDA (à la condition de signaler sa candidature avant la date du 1^{er} janvier 2017). Le programme offrira un cheminement à temps complet et à temps partiel, et des cheminements types ont été définis. Pour la première année d'implantation, l'École envisage une cohorte de 20 étudiants, et la possibilité d'en accueillir jusqu'à 30 après les trois premières années de son fonctionnement. La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 27 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix. Sept nouveaux cours sont créés pour le programme, dont deux cours d'ateliers de 6 crédits chacun (atelier séminaire et atelier terminal). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1087-401.

Des précisions additionnelles sont apportées sur le fait que le programme de D.E.S.S. proposé constitue la première offre de formation de deuxième cycle en design d'intérieur, offert selon une perspective de formation professionnelle et selon des modalités d'enseignement par projets, et sur les démarches effectuées afin de vérifier l'intérêt et les clientèles potentielles pour un telle offre de formation (notamment, un sondage d'intérêt a été effectué par une ressource du Bureau de recherche institutionnelle—BRI [une annexe au document de présentation porte sur les résultats du sondage]). On explique également les objectifs de formation du programme, relatifs au perfectionnement de la formation universitaire en design d'intérieur, par l'acquisition de connaissances et de compétences de pointe sur des thématiques spécifiques et émergentes, favorisant le rayonnement et l'orientation de carrières dans des secteurs de pratiques stratégiques de la discipline. Dans cette perspective, les contenus de formation porteront, notamment, sur la compréhension des problématiques et des enjeux actuels et prospectifs en design d'intérieur, combinant l'acquisition de connaissances et la pratique réflexive et critique à l'aide d'outils méthodologiques et de stratégies de conception.

La Commission félicite l'École pour la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Design d'intérieur (2-016-1-2), à l'École de design de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2016-A0033-1087-401.

CE-1087-5.2 Faculté des sciences infirmières

- Modification au programme de Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée (2-630-2-0) : abolition des options : « Néphrologie » et « Cardiologie » ; création des options : « Soins aux adultes » et « Soins en santé mentale »
- Modification au programme de Maîtrise en sciences infirmières, option « Pratique infirmière avancée » (2-630-1-4)

2016-A0033-1087-402; 2016-A0033-1087-403

La modification au programme de Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée vise à répondre aux nouvelles approches canadiennes et américaines en regard de la pratique IPS, établies à la suite des travaux réglementaires réalisés entre le Collège des médecins et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les options « Néphrologie » et « Cardiologie » seront abolies, et leurs contenus seront regroupés à l'intérieur d'une nouvelle option plus générale, l'option « Soins aux adultes ». Une nouvelle option est créée en « Soins en santé mentale », afin de répondre à un besoin urgent, lié à une augmentation croissante, depuis quelques années, des demandes de consultation en santé mentale. Les compétences définies pour l'option « Soins de première ligne », déjà existante, sont maintenues mais enrichies par la compétence liée à « la capacité d'appliquer ses connaissances générales dans un contexte de soins gériatriques et de réadaptation » (page 6 du document de présentation). La structure du programme de Diplôme complémentaire comporte de 27 à 29 crédits de cours obligatoires, selon l'option suivie. Cinq nouveaux cours sont créés en lien avec les nouvelles options. La présentation reporte au document 2016-A0033-1087-402. La modification à l'option « Pratique infirmière avancée » du programme de Maîtrise porte sur des ajustements de concordance découlant de la modification au programme de Diplôme complémentaire; cinq nouveaux cours sont créés pour cette option du programme. La présentation reporte

au document 2016-A0033-1087-403. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017.

Des précisions additionnelles sont apportées sur la structure et sur le profil de compétences des nouvelles options. En réponse à une question, des éléments d'information sont présentés sur le taux de demandes d'admission à ce programme, lequel apparaît plus élevé que le nombre de places disponibles, notamment, en raison du nombre limité de lieux de stages et des disponibilités des médecins-partenaires; pour la prochaine cohorte, on vise la formation de 30 IPS; par la suite, la cible serait de 60 IPS par année, considérant la cible défini par le Ministère d'atteindre 2 000 IPS pour l'année 2020.

La doyenne de la Faculté de pharmacie, Mme Lyne Lalonde, réitère le souhait de sa Faculté de participer à la formation des IPS. La vice-doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Caroline Larue, mentionne que l'information transmise sur la possibilité d'une telle collaboration a été reçue favorablement. On prend note d'une suggestion sur la possibilité d'intégrer un bloc de quelques heures de formation sur la prescription, pouvant, par exemple, être donnée par un conférencier invité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des sciences infirmières :

- la modification au programme de Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée (2-630-2-0) : abolition des options : « Néphrologie » et « Cardiologie »; création des options : « Soins aux adultes » et « Soins en santé mentale », conformément au document 2016-A0033-1087-402;
- la modification au programme de Maîtrise en sciences infirmières, option « Pratique infirmière avancée » (2-630-1-4), conformément au document 2016-A0033-1087-403.

CE-1087-5.3 Faculté de médecine dentaire

- Modification au programme de Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire (2-303-1-0)
2016-A0033-1087-404

La modification au programme de Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire propose principalement l'augmentation du nombre de crédits du programme, passant de 39 à 52 crédits. Cette modalité permettra, d'une part, d'assurer une cohérence en regard des programmes correspondants offerts par les universités Laval (programme de 50 crédits) et McGill (programme de 52 crédits), et, d'autre part, d'ajouter six nouveaux cours et d'ajuster le nombre de crédits attribués aux stages, révisé de manière à mieux refléter leurs contenus. Les stages seront effectués au Département de stomatologie du CHUM ainsi que dans les différents services cliniques de la Faculté de médecine dentaire, permettant aux résidents d'accomplir des traitements complexes et d'être encadrés par une équipe pluridisciplinaire expérimentée pour la durée de leur cheminement de formation. La modification donne lieu à la création de onze nouveaux cours (dont cinq stages). La structure du programme comporte 52 crédits de cours obligatoires, dont 40 crédits attribués à des stages. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'été 2017. La présentation reportée au document 2016-A0033-1087-404.

Des précisions additionnelles sont apportées sur la clientèle du programme (offert à huit dentistes gradués dans une perspective de perfectionnement), sur les modalités de cheminement et d'horaire (formation d'une durée de douze mois suivie à la Faculté et à l'hôpital, selon un horaire à temps plein auquel s'ajoutent des périodes de garde), et sur l'analyse qui a été effectuée afin de mesurer la teneur des activités de formation et de stage, justifiant l'ajout du nombre de crédits; l'analyse réalisée a également fait ressortir l'importance d'ajouter de nouveaux contenus de formation sur les nouvelles technologies en médecine dentaire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire (2-303-1-0), à la Faculté de médecine dentaire, conformément au document 2016-A0033-1087-404.

CE-1087-5.4 Faculté de droit

- Modification au programme de Doctorat en droit (3-325-1-0) : création de l'option « Innovation, science, technologie et droit »

2016-A0033-1087-405

La modification au programme de Doctorat en droit porte principalement sur la création d'une nouvelle option *Innovation, science, technologie et droit*. La formation proposée dans le cadre de cette option vise le développement d'une expertise portant sur le rôle du droit dans la promotion, la gouvernance et l'encadrement de l'innovation. Cette nouvelle offre de formation étant définie dans un contexte multilingue et multiculturel, elle s'accorde avec le développement d'un pôle d'excellence en enseignement et en recherche à la Faculté de droit, favorisé par l'établissement de collaborations entre partenaires outre-mer et de cotutelles, et permettant la bonification de la dimension du droit comparé. Le programme suivi selon cette nouvelle option comporte 90 crédits, répartis selon 78 crédits de cours obligatoires (dont 66 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse), de 9 à 12 crédits de cours à option et d'un maximum de 3 crédits de cours au choix. Une option *Générale* sera constituée à partir des contenus de la structure actuelle du programme (comportant 87 crédits de cours obligatoires [dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse] et 3 crédits de cours à option). Quatorze nouveaux cours sont créés en lien avec la nouvelle option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1087-405.

On souligne l'importance de développer une telle offre de programme selon une perspective internationale.

La commission félicite la Faculté pour la qualité innovatrice du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en droit (3-325-1-0) : création de l'option « Innovation, science, technologie et droit », à la Faculté de droit, conformément au document 2016-A0033-1087-405.

CE-1087-5.5 Département de kinésiologie

- Modification au Microprogramme en kinésiologie (2-352-6-0)
- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en kinésiologie (2-352-1-1)
- Modification au programme de Maîtrise en kinésiologie (2-352-1-0) : création des options : « Générale »; « Réentraînement des populations symptomatiques »; « Préparation physique »; « Promotion de l'activité physique »

2016-A0033-1087-406; 2016-A0033-1087-407; 2016-A0033-1087-408

La modification aux programmes de Microprogramme, de D.E.S.S. et de Maîtrise en kinésiologie découle d'une démarche d'évaluation effectuée en lien avec l'exercice de refonte de ces programmes. Dans cette perspective, les contenus et les objectifs du Microprogramme (15 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option) et du programme de D.E.S.S. (30 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix) ont fait l'objet d'une mise à jour importante. La mise à jour du programme de Maîtrise (45 crédits, répartis de façon différente selon les options) donne lieu à la création de quatre options (« Générale »; « Réentraînement des populations symptomatiques »; « Préparation physique »; « Promotion de l'activité physique »). Sauf pour l'option Générale, les trois nouvelles options incluront un stage de formation

professionnelle en lien avec l'option choisie. Le réaménagement des cours et des contenus de formation permettra de définir un parcours de formation plus flexible, visant l'approfondissement des connaissances en kinésiologie et l'amélioration de la qualification des professionnels œuvrant dans ce domaine. Deux nouveaux cours de travail dirigé sont créés en lien avec les nouvelles options. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte aux documents 2016-A0033-1087-406 à 408.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de kinésiologie :

- la modification au Microprogramme en kinésiologie (2-352-6-0), conformément au document 2016-A0033-1087-406;
- la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en kinésiologie (2-352-1-1), conformément au document 2016-A0033-1087-407;
- la modification au programme de Maîtrise en kinésiologie (2-352-1-0) : création des options : « Générale »; « Réentraînement des populations symptomatiques »; « Préparation physique »; « Promotion de l'activité physique », conformément au document 2016-A0033-1087-408.

CE-1087-5.6 Faculté de pharmacie

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle de Gestion en pharmacie d'officine (2-675-6-3)

2016-A0033-1087-409

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle de *Gestion en pharmacie d'officine* veut définir une offre de formation, accessible en tout temps aux pharmaciens-proprétaires, sur l'acquisition de connaissances spécifiques en gestion de pharmacie, conformément aux règles et aux normes québécoises en cette matière. Le Québec étant la seule province à maintenir le droit de propriété aux pharmaciens, il apparaît important de leur offrir les outils nécessaires pour bien assumer ce rôle dans le contexte actuel des soins de santé. Les pharmaciens étant davantage appelés à développer leurs connaissances et aptitudes en gestion, il importe d'assurer une meilleure préparation sur ces aspects, laquelle apparaissait insuffisante dans le programme de premier cycle. La structure du Microprogramme comporte 12 crédits de cours obligatoires. Deux nouveaux cours sont créés, en lien avec l'implantation du Microprogramme, prévue au trimestre d'automne 2017. Par ailleurs, des contacts ont été établis avec l'École HEC Montréal, en vue de collaborations éventuelles sur le développement de contenus de formation ou de cours. La présentation reporte au document 2016-A0033-1087-409.

Des précisions additionnelles sont présentées sur les contextes de pratique des pharmaciens-proprétaires et sur les modalités d'enseignement et de supervision des activités pratiques.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle de Gestion en pharmacie d'officine (2-675-6-3), à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2016-A0033-1087-409.

- CE-1087-5.7 Faculté des arts et sciences — École de travail social
- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en travail social avec stage (2-250-1-3)
 - Modification de l'appellation du programme de Maîtrise en service social (2-250-1-0) pour *Maîtrise en travail social* (2-250-1-5)
-
- 2016-A0033-1087-410; 2016-A0033-1087-411

La proposition de la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en travail social avec stage veut définir une offre de formation qui remplacera l'année préparatoire au programme de Maîtrise. Cette modalité permettra, notamment, de remédier à des enjeux administratifs découlant de la structure actuelle du programme de Maîtrise, et d'accueillir une clientèle plus diversifiée, donnant, par exemple, la possibilité à des étudiants ne détenant pas de Baccalauréat en service social, d'obtenir une formation de base permettant d'accéder au programme de Maîtrise. Par ailleurs, le programme de D.E.S.S. pourra constituer une formation de perfectionnement pour les finissants du programme de Baccalauréat spécialisé qui ne souhaitent pas compléter un programme de Maîtrise, ou pourra constituer une porte d'entrée vers le marché du travail québécois pour les étudiants ayant complété leur diplôme de premier cycle à l'étranger, et souhaitant suivre des cours d'appoint pouvant permettre d'accéder à l'ordre professionnel (considérant le nombre grandissant de demandes en ce sens, et considérant qu'il n'existe aucun programme gouvernemental de mise à niveau pour ces clientèles). La structure du programme comporte 30 crédits de cours obligatoires, dont 12 crédits attribués au stage. Sept nouveaux cours sont créés en lien avec l'implantation du programme, prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1087-410. La modification au programme de Maîtrise (45 crédits) porte sur des ajustements de concordance, découlant de la création du programme de D.E.S.S., et propose la modification de l'intitulé actuel du programme pour celui de *Maîtrise en travail social*, de manière à le rendre conforme à l'appellation de l'École, devenue *École de travail social* en 2015. La présentation reporte au document 2016-A0033-1087-411.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités du volet international selon qu'il s'agit du programme de Baccalauréat (des étudiants du programme vont compléter certains cours à l'étranger) ou du programme de Maîtrise (selon un contexte d'intégration des étudiants internationaux au marché du travail québécois, plutôt qu'un contexte de propédeutique).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en travail social avec stage (2-250-1-3), et approuve la modification de l'appellation du programme de Maîtrise en service social (2-250-1-0) pour *Maîtrise en travail social* (2-250-1-5), à l'École de travail social de la Faculté des arts et sciences, conformément aux documents 2016-A0033-1087-410 et 2016-A0033-1087-411.

- CE-1087-6 Comité des nominations de la Commission des études
- Élection en vue de la nomination d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études
-
- 2016-A0033-1087-412

Les membres ont reçu le document 2016-A0033-1087-412, sur la lettre du secrétaire général relative au résultat du processus d'appel de propositions de candidature en vue de l'élection d'un membre (pour le poste réservé à un membre ayant la qualité de membre de la Commission des études, et membre de la Faculté des arts et des sciences) au Comité des nominations de la Commission des études. Au terme du processus, Mme Louise Hélène Richard a été élue par acclamation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte de la nomination (élection par acclamation) de Mme Louise Hélène Richard comme membre du Comité des nominations de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2020, mais ne dépassant pas la durée de son mandat comme membre de la Commission des études.

CE-1087-7 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1087-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 31 janvier 2017, à 14 heures.

CE-1087-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 heures 50.

Adopté tel que présenté à l'unanimité le 31 janvier 2017 – délibération CE-1088-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot